

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2022

Délibération n°060-2022

**Rapport 2021 de la CCBTA sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets ménagers**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	18	22
Date de convocation		
18 août 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Christian ALEX, Christian GOMEZ
Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte du rapport d'activités 2021 du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, et il est demandé aux communes membres de se prononcer à leur tour sur ce rapport.

Il contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public communautaire d'élimination des déchets est exécuté.

Le rapport présente les principales données du service : Les tonnages collectés (10.345 tonnes de déchets non triés, 872 tonnes de collecte sélective) ; Les points d'apports volontaires (779 tonnes de verre, 199 tonnes de papier, 103 tonnes de textiles) ; La propreté urbaine (enlèvements de graffitis, captures de pigeons, enlèvement des encombrants) ; La redevance spéciale, instaurée pour les producteurs de déchets non ménagers ; La communication ; Les déchèteries (5.853 tonnes d'apports, toutes déchèteries confondues).

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport 2021 du service de collecte des déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu le rapport 2021 d'activités déchets ménagers présenté par la CCBTA,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la CCBTA sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets ménagers.
2. D'émettre le souhait de présentation, dans ce rapport annuel, du détail statistique des tonnages par commune, et des grandes lignes budgétaires, comme lors des précédents rapports ; ainsi que de l'action de la brigade incivilités, par commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER